



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de ROSEL, sous la présidence de Madame Véronique MASSON, Maire.

Etaient présents : Véronique MASSON, Béatrice TURBATTE, Allain ROUSSEAU, Evelyne OZOUF, Marc FONTAINE, Yann FROTIN, François-Jérôme AGATI, Gisèle DUBOIS-LELIEVRE,

Absents / Excusés : Maryline HELIARD, Arnaud LEPORTIER, Catherine EPRON, Patrick BONHOMME,

Pouvoirs : Laëtitia NOURY à Véronique MASSON, Didier MAUGER à Allain ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : François-Jérôme AGATI

1) ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

François-Jérôme AGATI est élu secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2025 a été adopté à l'unanimité.

3) 2025-09 AVENANT 3 CONVENTION ADHÉSION SCEJC

Le service commun Études juridiques et Contentieux (SCEJC) a été créé par délibération de la Communauté urbaine de Caen la mer du 4 juillet 2018.

Le service commun réalise des études juridiques, accompagne les communes en cas de contentieux et assure une veille juridique aux bénéfices de ses adhérents.

La Communauté urbaine propose donc aux communes qui le souhaitent de signer un avenant de prolongation. Les conventions en cours avec les 33 communes adhérentes s'achèvent au 31 décembre 2025.

Celui-ci a pour objet de prolonger la convention d'adhésion de la commune au-delà du 31 décembre 2025 et de ne plus fixer d'échéance. En revanche, la commune peut mettre fin chaque année à son adhésion au 1^{er} janvier de l'année suivante en adressant sa demande avant le 30 juin de l'année en cours.

Par ailleurs, à la création du service, des agents de Mondeville et d'Ifs étaient partiellement mis à disposition du service. Aujourd'hui, dans les faits, ces agents ne travaillent plus pour le service commun. Il convient donc de régulariser cette situation en modifiant notamment les annexes 1,2 et 3 de la convention originelle.

Le reste de la convention demeure inchangé.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant joint à la convention signée avec la communauté urbaine de Caen la Mer,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4) 2025-10 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Le maire informe le conseil municipal que des travaux complémentaires doivent être réalisés pour assurer la préservation du bâtiment et la sécurité des usagers pour lutter contre la mэрule dans l'église communale.

Le maire propose de solliciter une nouvelle subvention pour financer cette phase complémentaire d'intervention.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'AUTORISER le maire à déposer toute demande de subvention auprès des partenaires institutionnels et financiers à hauteur d'un taux de subvention le plus élevé,

D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

5) POINT TRAVAUX

Travaux de l'église :

L'entreprise Lefevre (murs extérieur) a terminé.

L'entreprise Robveille (électricien) est en attente pour la pose des lustres chauffants.

L'entreprise Marie (assainissement extérieur) est en cours de finition, mise en place d'un mélange terre-pierre autour de l'église.

L'entreprise Ameline (intérieur de l'église): la dalle du sol est faite, la réfection des enduits de la nef est en cours, le carrelage sera posé en septembre.

Reste à prévoir la rénovation de la porte principale, le changement des serrures des autres entrées, et le gros ménage par une entreprise.

En octobre, il sera à prévoir une remise en place du matériel dans l'église ainsi qu'un rangement de la sacristie par des personnes volontaires de la commune.

La commande des chaises est passée, 110 chaises commandées pour une somme de 25 449€ TTC.

Travaux d'aménagement du hameau de Gruchy : suite à de fortes pluies, il apparaît un flash d'eau devant l'abri bus, les service de Caen la MER en sont informés ainsi que l'état des espaces verts.

Travaux d'enfouissement des réseaux chemin de l'Églantine, du Ricaras, de la Messe, du Romelet et de la RD 126 : des poteaux béton et bois sont en attente d'être enlevés.

6) QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du passage du tour de France
- Organisation de la soirée du cinéma en plein air

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Véronique MASSON